

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 54 (1916)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Il y a cent ans  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-211880>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

A la mort du Vicomte, ses héritiers offrirent Belmont au gouvernement de Berne qui renonça à son droit de rachat en faveur de Jean et Dominique Robin, bourgeois d'Yverdon (1558). Par sentence juridique, Belmont fut adjugé, en 1560, à Charles Fryod, créancier de D. Robin, bourgeois de Fribourg. Il ne le conserva que jusqu'en 1564, date à laquelle LL. EE. de Berne en firent l'acquisition définitive.

\*\*\*

Le château de Belmont est mentionné pour la première fois en 1154, au temps où vivait Barthélémy de Grandson. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et au commencement du XV<sup>e</sup>, des travaux de fortification y furent entrepris. Ce fut d'abord à l'occasion de la guerre des « Gugler » (vers 1368), puis lors d'un conflit qui mit aux prises (vers 1380) le sire de Châlons, seigneur d'Orbe et Hugues de Grandson, seigneur de Belmont. C'est sur le pont du château de Belmont que le sire d'Orbe fit remettre à son rival ses lettres de « défiance ». En 1407, le bailli de Vaud visita Belmont et ordonna, au nom du comte de Savoie, de nouveaux travaux destinés à renforcer les ouvrages fortifiés du château et du bourg. Il commanda notamment aux hommes du ressort de construire des « chaffaux » et des bretèches, de creuser des fossés, d'armer ces défenses au moyen de bombards, de canons, de balistes et de faire en outre provision de pierres, de poudre à canon et de flèches. La duchesse Yolande compléta les armements du château. En 1475, en particulier, elle acheta une serpentine pesant 512 livres, 6 coulevrines de « passaz », des boulets de plomb, etc. En 1477 et 1478, elle dut reconstruire le pont-levis, détruit par les « Allemands » (Confédérés), qui avaient assiégié le château pendant les guerres de Bourgogne. Celui-ci fut vraisemblablement abattu en 1536 par les Bernois, maîtres du pays, qui imposèrent à la population une rançon de 50 couronnes d'or. Ses ruines devinrent l'apanage du « Régiment extérieur », pépinière des futurs hommes d'Etat de la République de Berne. De l'antique manoir féodal, il ne reste plus aujourd'hui que les fossés.

\*\*\*

Les archives communales de Belmont embrassent une période de plus de 500 ans. Elles nous montrent le bourg possédant, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, la cour de justice de la châtellenie, une organisation communale, une chapelle dédiée à Saint Nicolas — tombée en ruines après la Réformation — des mesures particulières, des exemptions de péage à Grandson, à Montagny, à Echallens, et divers autres priviléges. Les prud'hommes élisaient chaque année deux « gouverneurs », recteurs et négociateurs de la communauté dont les attributions et compétences étaient assez étendues. Le 1<sup>er</sup> janvier 1407, les gouverneurs Humbert Henriod et Yblod Chanoz, nommés par une trentaine d'électeurs convoqués de la façon « accoutumée », promettaient sur les saints Evangiles de procurer l'honneur et l'avantage de la commune avec toute exactitude et diligence. Le syndic de Belmont siégeait (1495) aux Etats de Vaud réunis à Moudon. En 1627, alors que l'instruction primaire était loin d'être généralisée, le village avait son maître d'école. A cette époque, les loups et les ours étaient communs dans le pays ; les comptes de la commune mentionnent de nombreuses primes payées à des chasseurs par l'autorité locale pour la *prise* de ces carnassiers. Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les gens de Belmont contribuèrent à secourir les malheureux chassés de France, du Palatinat, des vallées du Piémont, du Wurtemberg, par les persécutions religieuses et qui arrivaient en masse dans les contrées protestantes. Les exercices militaires étaient fort en honneur à Belmont sous le régime bernois. Il y existait une abbaye des Mousquetaires (1683). Les soldats de l'endroit marchèrent sous les drapeaux bernois dans plusieurs expé-

ditions ou campagnes. C'est ainsi que quinze hommes de Belmont prirent part à la seconde bataille de Villmergen (1712). A sa rentrée dans ses foyers, chacun de ces braves reçut une récompense d'un écu blanc de la commune. Le village a aussi fourni son contingent à la compagnie dite du Secours de Genève. En 1783, ce contingent était fort de 10 grenadiers. Belmont refusa de faire cause commune avec les Bourlapapey (1802), malgré leur menace d'incendier le village.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, divers événements vinrent rompre la monotonie de l'existence des habitants de Belmont. En 1814, un hôpital de l'armée autrichienne fut installé dans la localité et l'année suivante tout le bataillon zurichois Landolt y séjournait quelque temps. En 1816, neuf bataillons de l'armée fédérale manœuvrèrent à « la Planche », sur le territoire de la commune. Plus tard ce furent : l'affaire Louis-Napoléon (1838), la Révolution de 1845, le Sonderbund (1847), l'affaire de Neuchâtel (1856-1857), la guerre franco-allemande et l'occupation des frontières (1870-71). Enfin, la grande mobilisation de 1914 et 1915, qui fit bouillonner le sang de tous les Suisses a trouvé les soldats de Belmont prêts à sacrifier leur vie pour leur pays.

\*\*\*

La commune de Belmont, s'inspirant des annales que nous venons d'esquisser, vient de s'octroyer des armoiries qui ont été gravées sur une cloche fondue à Aarau, chez Rüetschi. Le choix unanime de la Municipalité et des bourgeois s'est porté sur un projet qui consistait en un écu parti (c'est-à-dire divisé perpendiculairement en deux parties) : au 1<sup>er</sup>, d'azur à un château-fort d'argent sommant un mont à deux coupeaux ou pointes de sinople (vert) ; au 2<sup>d</sup>, de sable (noir) à une croix d'argent, armes de la famille éteinte des sires de Belmont.

Comme on voit, ces armoiries sont à la fois parlantes et historiques. Sur un côté de la cloche, on lit, en beaux caractères, cette inscription de circonstance : « Fondue à Couvet en 1843, j'ai encore sonné la mobilisation de l'armée suisse pour l'occupation des frontières en août 1914 et ai été refondue à Aarau en 1915. »

Cloche de mon village, puisses-tu sonner bien-tôt l'heure de la réconciliation des peuples altérés de sang, et marquer dès maintenant pour les lieux qui m'ont vu naître le point de départ d'une nouvelle ère de progrès !

MARC HENRIOD.

**L'extra-drill.** — Une compagnie d'infanterie suisse était postée à l'extrême frontière, du côté de l'Allemagne. Des officiers initiaient les soldats à tous les attraits de l'extra « drill ».

De l'autre côté de la barrière en fils de fer barbelés, qui marquait la limite entre les deux pays, des fantassins allemands suivaient avec intérêt ces exercices.

Au moment du repos, tandis que les officiers s'étaient retirés un peu à l'écart, un des soldats allemands fait signe à l'un des Suisses de s'approcher :

— Dites-donc, les Suisses, lui dit-il, est-ce que vous ne pourriez pas aller faire ces exercices un peu plus loin, hors de portée de la vue. Si notre colonel vous voit exercer, il est dans le cas de nous en faire faire tout autant. Alors, pitié de nous !

**Les gaités de la 4<sup>e</sup> page.** — « On demande un bon vacher, vigoureux, pour traire quatre vaches ; et une bonne fille de ferme. »

**Pensée.** — Les oreilles des curieux sont des ventouses qui attirent tout ce qu'il y a de mauvais. — PLUTARQUE.

**BAMBOULA****L'écretoura.**

L'AVAI nu po lo premi iadzo  
De tot l'hivè. Dein lo veladzo  
L'è mousse l'étant tot dzoïao :  
Châotavâng que dâi benhirâo,  
Sé moteyâvânt, sé ludizânt,  
Fasant dâi rolet, lutsèyâvânt,  
Sé rèvessâvânt pè lo prâ.  
Ein avâi mimameint dauträ  
Que sé cutisvânt su lau ritâ,  
Lé bré éter et pu la titâ  
Bin einfonçâne dein la nâ.  
Adan, quand l'étant relevâ  
L'ètai guîde de lè z'oûre rire,  
Ein sé sacôseint lau vetire.  
Pe lèvè, ie lâi n'avâi ion,  
On sacré petit botollion —  
Per dessu la nâ, que pesive  
Et, tot ein pesseint, que martsive  
Ein riond, ein avau, ein amon  
Po coudhi lâi écrire on nom.  
Ie volâive marquâ : « Marie ! »  
Fasâi dan — pas avoué la gria —  
On M, on A, on R, on I,  
E assebin, pu, po fini,  
Su lo lâtsé 'na gottetta,  
(Lo point), grocha quemet 'na mietta...  
Onn' hâora apri, Marie ào Grand  
Et la Luisette Matafan,  
Duve bin galéze pernette,  
Vive quemet dâi zizelette,  
Passâvant po veni avau.  
Tot d'on coup vâyant cl'écriteau,  
S'approûtsant, reluquant ell'i nom,  
Lo liézant. Adan Marion,  
Lai vint lè djoûte balle rodze :  
Son tieur ie fasâi lo relodzo.  
Et ie fâ : « Clli qu'a cein écri  
Ie dusse itre mon boun'amî.  
Guegne pî ell'i point su lo I :  
Rein qu'a ell'i point — su pas tant toura —  
Recougnasso son échetoura.

MARC A LOUIS.

**L'âge du papier.**

Voici des vers datant du temps des assignats. Les circonstances actuelles, qui, faute d'argent sonnant, ont remis le « papier » en faveur, redonnent quelque crédit à ces vers.

Messieurs, un petit mot d'affaire ;  
Un mot sans plus, et j'ai fini.  
L'âge d'or est passé, celui d'argent aussi ;  
Tous les deux n'ont brillé qu'un instant sur la terre.  
Bientôt, l'âge d'airain remplaçant ce dernier,  
Quand on commençait à s'y faire,  
Fut chassé par l'âge d'acier.  
C'est celui-ci, messieurs, qui nous fit tous crier,  
Et qu'aujourd'hui, dit-on, plus d'un sage regrette ;  
A son tour, il fait place à l'âge du papier ;  
Dieu nous garde de l'allumette.

**IL Y A CENT ANS**

1816, nous le rappelions samedi dernier, c'était l'année de la misère. 1916 pourrait bien lui ressembler si se réalise la prédiction de lord Kitchener, fixant à la guerre une durée minimum de trois ans.

Mais, trêve aux funestes prédictions, aux angoissantes perplexités. Ne devançons pas les événements. Et puisque l'avenir est sombre et peu réjouissant, retournons-nous un moment vers le passé.

Un vieil almanach de 1816, *L'Almanach de Lausanne*, nous apprend, ainsi que le relève un correspondant de la *Feuille d'Avis de la Vallée*, que notre canton avait alors 144,474 âmes. Les quatre cercles les plus peuplés étaient Lausanne avec 9965 habitants, Vevey avec 3786, Ste-Croix 3233 et les Ormonts 3194.

Un horaire complet pour Lausanne, postes et courriers postaux bien entendu, avertit charitalement le public que les paquets, lettres, etc. portés à domicile, ne sont délivrés que contre paiement d'un demi-batz.

La Vallée de Joux était desservie par 3 courriers qui partaient les dimanches, mardi, et jeudi, à 8 heures du soir. Le courrier allait à Pontarlier, passait par Orbe et y laissait là la correspondance destinée aux Combiers. La diligence mettait 7 heures pour aller de Lausanne à Genève, 14 pour le voyage de Lausanne à Pontarlier.

La dernière page de l'almanach est occupée par les mesures de capacité usitées dans notre doux canton. Il y avait les mesures de Lausanne, d'Aubonne, d'Aigle, d'Avenches, de Cossonay, de Morges, de Moudon, de Nyon, de Payerne, de Romainmôtier, de La Sarraz et d'Yverdon, puis celles de Berne, de Genève, Morat et Zofingue. Les plus gros quarterons étaient à Zofingue, 100 d'entr'eux valaient 188,65 quarterons de Lausanne, tandis que 100 quarterons de Moudon ne faisaient que 85,57 quarterons de Lausanne.

Quant au vin, Romainmôtier remportait la palme : 100 pots de Romainmôtier valaient 187,74 pots de Lausanne. Les buveurs étaient frustrés à Genève, 100 pots n'y valaient que 97,84 pots de Lausanne.

**Mon chez moi.** — Journal illustré de la famille. — Administration et rédaction : 9, Pré-du-Marché, Lausanne.  
Sommaire du n° de janvier : I. Le train des grands blessés, par Noëlle Roger. — II. Loïon va chez les fous, nouvelle, par G. Héritier. — III. Ouvrages à l'aiguille : Dessin artistique, au crochet, pour dessus de coussins ; Dos de chaise ; Rabat lingerie ; Motif en renaissance ; Broderies anglaise et Richelieu. — IV. Janvier, sonnet, de L. Brélaz. — V. Gravure hors-texte : Sous l'éventail. — VI. La mère des Jougovitchi, par L. Hautesource. — VII. Souvenirs de l'Amérique du Sud, par A. Theulot. — VIII. Hygiène. — IX. Le pot au feu : Quelques recettes de circonstance. — X. Menus. — XI. Recettes. — XII. Concours. — XIII. Le diplôme, nouvelle, par M. Nossek.

#### LE PERMIS

DEUX gendarmes, un beau dimanche matin — c'était au temps de la chasse — aperçurent dans le lointain un homme qui portait un fusil et qui leur paraissait vouloir se soustraire à leurs regards.

Aussitôt, les deux gendarmes de courir sus au bonhomme, qui courut de même.

La poursuite dura un quart d'heure, environ. Les gendarmes croyaient enfin mettre la main sur leur homme, qui avait l'air d'être exténué, quand ce dernier saisit tout à coup un arbre et, avec l'agilité d'un singe, grimpe jusqu'à la cime.

— Hé ! là-haut, descendez et puis un peu vite, crié un des gendarmes.

Pas de réponse.

Les deux gendarmes jurent alors de ne quitter la place qu'avec leur prisonnier. Ils s'installent au pied de l'arbre, l'œil sur leur proie.

Sans s'émouvoir le moins du monde, le chasseur tire de sa carnassière un morceau de pain, un saucisson, un flacon de vin, et commence un savoureux déjeuner.

Les gendarmes, ébahis, commencent à perdre patience. Mais la crainte d'abandonner une si belle capture leur rend bientôt toute leur énergie.

L'un d'eux se décide. A l'aide des épaules de son camarade, il grimpe sur l'arbre et arrive auprès du chasseur. Celui-ci ne bronche pas.

— Au nom de la loi, votre permis !

En disant ces mots, le gendarme saisit triomphalement le malheureux chasseur au collet.

Celui-ci tire de son portefeuille le permis demandé et le présente :

— Mais il est en règle ! s'écrie le gendarme, furieux.

— Je le sais bien, dit, avec calme, le chasseur.

— Alors, pourquoi vous sauvez-vous ?

— Est-ce que je vous ai dit de me suivre ?

— Pourquoi grimpiez-vous sur cet arbre ?

— Est-ce que je vous ai dit d'y monter ? Moi je viens déjeuner ici tous les matins. C'est une habitude et c'est mon plaisir.

— Mais il fallait nous le dire.

— Vous ne me l'avez pas demandé.

#### FEUILLET DU « CONTEUR VAUDOIS »

5

## L'EFFEUILLEUSE

Nouvelle vaudoise par HENRI RENOU

Antoine n'avait pris aucune part à la petite fête préparée à l'occasion de son retour. Les insinuations perfides dont nous avons parlé plus haut avaient porté leurs fruits. Il répondit avec aigreur aux paroles que lui adressa son père, et quand ce dernier lui fit un reproche du long silence qu'il avait gardé à Lausanne, Antoine repartit qu'on pouvait bien se passer de ses nouvelles puisqu'on avait fait venir une aventurière dans la maison.

Abram Cornaz, d'abord tout disposé à donner à son fils les explications que nous connaissons déjà, s'était fâché à son tour, et avait déclaré à Antoine qu'il entendait rester maître chez lui et qu'il n'appartenait à personne et encore moins à un mauvais sujet de venir contrôler ses actions.

Après cet entretien, Antoine déclara aux domestiques qu'il serait inutile de l'appeler pour souper, et il monta dans sa chambre pour prendre un repos dont il avait, disait-il, le plus grand besoin. La vérité est qu'il était embarrassé de paraître devant la jeune fille, car ce qu'il avait entendu dire de Marguerite, depuis qu'il avait mis le pied dans la maison, l'empêchait de la traiter comme une servante. De plus, malgré ses préventions, il avait été obligé de reconnaître que l'influence de cette « aventurière » avait changé d'une manière avantageuse l'intérieur de la ferme ; mais là où il n'aurait dû reconnaître que le résultat de l'activité et du goût, il ne voyait que les prétentions de la future maîtresse du logis.

Après s'être promené de long en large dans sa chambre, il s'assit près de la fenêtre et laissa ses regards errer machinalement dans le jardin. Tout-à-coup, il aperçut une jeune fille occupée à cueillir du légume. C'est elle, pensa-t-il, et il la regarda avec curiosité. Marguerite, penchée sur une planche de salade, choisissait les feuilles les plus blanches pour les couper ; à chaque mouvement, ses cheveux ondulaient sur son cou gracieux, et les vives couleurs que lui donnaient l'exercice faisaient ressortir l'éclat de ses yeux. Au moment où elle se redressait après avoir achevé sa provision, son regard rencontra celui d'Antoine. Ce dernier se retira vivement. Quant à Madeleine, elle éprouva un léger sentiment de frayeur à la vue de ce fier soldat — Antoine était encore en uniforme.

Le soir, fidèle à sa parole, Antoine ne parut pas ; le lendemain et les jours suivants, il se montra fort peu ; il avait répondu par un brusque bonjour à la première salutation de Marguerite, et affectait de ne lui adresser jamais la parole. D'un autre côté, il ne pouvait souffrir qu'on en dût du mal. Quelques personnes du village, qui avaient pensé lui-être agréables en tenant de méchants propos sur la jeune fille, avaient été, à leur grande surprise, fort mal reçues par le fils Cornaz. Du reste, celui-ci avait, à certains égards, modifié son ancien genre de vie ; il sortait encore beaucoup, travaillait par *bouvrées* seulement ; mais il était devenu taciturne et ses anciens compagnons de plaisir ne le reconnaissaient plus.

Le moment d'épamprer la vigne était arrivé. De tous côtés, dans le vignoble, on entendait les chansons des effeuilleuses ; ces joyeux refrains, toujours vieux et pourtant répétés par chaque génération avec un nouveau plaisir, couraient de vigne en vigne et égayaient le travail, qui n'en allait que mieux. Le soir, on venait en grande bande au village ; quelquefois, un des garçons de l'endroit, qui jouait passablement de l'accordéon, allait chercher son instrument, et on improvisait un bal auquel prenaient part jeunes et vieux... Les vieux aussi ? direz-vous... Et pourquoi pas ? Tous ceux qui ont vu ces réunions champêtres (rares il est vrai, aujourd'hui), le soir, sur la place du village et à l'abri des vieux arbres, sont obligés de reconnaître qu'ils y ont vu plus d'entrain et de vrai plaisir que dans nos fêtes coûteuses et préparées longtemps à l'avance.

Marguerite prenait sa part de ces travaux et de ces joies ; elle était fêtée aussi bien que les plus riches de la contrée ; sa gentillesse, ses manières gracieuses et sa douceur plaisaient à tout le monde. Ceux qui la connaissaient que depuis peu et qui l'avaient vue à la vigne pour la première fois, ne l'appelaient que la « belle effeuilleuse ». Nous devons ajouter que la portion féminine du village ne voyait pas les succès de Marguerite d'autant que les garçons, frères, fils ou prétendus ; mais comme, jusque-là, notre héroïne n'avait donné aucun signe de coquetterie et que les hommages qu'elle accueillait le plus volontiers étaient ceux des moins beaux, des moins jeunes et des moins riches, il fallait bien avouer que ses prétentions, si toutefois elle en avait, ne faisaient aucun tort à celles des demoiselles de Chexbres et des environs.

Une seule chose amenait parfois un nuage de tristesse sur le front de la belle effeuilleuse, c'était l'idée d'être détestée par le fils d'Abraham Cornaz. Autant le père était bop et affectueux pour elle, autant le fils semblait prendre à tâche de lui montrer son antipathie ; elle le croyait, du moins, et interprétabat de cette manière le mutisme d'Antoine et l'éloignement dans lequel il restait. Peut-être aurait-elle pensé autrement si elle avait pu surprendre un des regards attachés sur elle à la drôberie, par ce dernier, et dans l'expression de ceux-ci aurait-elle lu un autre sentiment que celui de la haine.

#### VIII

L'oncle Samuel voyait cet état de choses avec plaisir, car il s'était fait un plan qui devait réussir infailliblement, pensait-il, s'il ne le compromettait pas lui-même par quelque imprudence. Ce plan, que nous sommes loin d'approuver, avait germé dans sa tête à la vue du succès de Marguerite à la ferme et l'intérêt évident que le père Cornaz témoignait à la jeune fille.

L'aubergiste espérait bonnement que sa filleule deviendrait la femme de son riche cousin, et ne voyait de plus sûr moyen, pour arriver à ce résultat, que la désunion entre le père et le fils Cornaz. En effet, ces deux natures opiniâtres et peu disposées à un rapprochement, devaient arriver enfin à une rupture complète, après laquelle Abram Cornaz devrait reporter toute son affection sur la jeune fille, et ne pouvait lui en donner de meilleure preuve qu'en l'épousant. Une « scène » qui eut lieu à la ferme sembla favoriser les vues de l'oncle Samuel, au moins en ce qui concernait la rupture attendue.

Avant de la raconter, il nous paraît bon de donner quelques explications qui feront comprendre comment elle fut amenée.

Diverses allusions détournées de l'aubergiste, colportées dans le village, avaient fait pressentir à quelques personnes un mariage entre le père Cornaz et Marguerite. Parmi ces dernières, il en était plusieurs qui ne demandaient pas mieux que de se mettre bien avec la future maîtresse de la riche ferme, pensant bien que d'une manière ou d'une autre elles en retireraient quelque avantage. Un moyen adroit de gagner l'affection de Marguerite était de lui faire des avances pendant qu'elle n'occupait encore qu'une position subalterne ; aussi la jeune fille reçut-elle plusieurs invitations pour des veillées.

(A suivre.)

(Tous droits réservés.)

#### Grand Théâtre. — Spectacles de la semaine :

Samedi, 22 janvier, soirée de gymnastique rythmique Jaques-Dalcroze.

Dimanche, 23 janvier, (matinée et soirée), *Primerose*, avec le concours de M<sup>e</sup> Gladys Mahxane, du Théâtre de l'Odéon.

Mardi, 25 janvier, représentation par la troupe du Théâtre Lyrique de Genève, *Boccace*, opéra-comique en 3 actes de Suppé.

Mercredi, 26 janvier, Tournée Baret, *La Dame aux Camélias*, avec le concours de Cécile Sorel, de la Comédie Française.

Vendredi, 28 janvier, *Théodore et Cie*, vaudeville en 3 actes de Nancéy et Armont.

**Kursaal.** — Ce soir, samedi, *L'Abbé Constant*, la délicieuse comédie d'Halévy et *Il était une bergère*.

Demain, dimanche, en matinée et soirée, *Papa*, dont le succès fut si grand ces derniers.

Lundi soir, match de boxe avec Badoux.

Julien MONNET, éditeur responsable.

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.